

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des municipal</b></p> <p><b>Séance du jeudi 28 mars 2019</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 28 mars 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 11 <b>Délibération n°D_2019_03_28_16</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chaîne à M. Alain Chamossset, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget principal (nomenclature M14) – Vote du budget primitif de l'exercice 2019**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget principal, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 12 mars 2019, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 000 491.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 279 920.09 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 000 491.00 €	1 000 491.00 €
Section d'investissement	1 279 920.09 €	1 279 920.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 280 411.09 €</b>	<b>2 280 411.09 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 12 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019 du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 000 491.00 €	1 000 491.00 €
Section d'investissement	1 279 920.09 €	1 279 920.09 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 280 411.09 €</b>	<b>2 280 411.09 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 2 avril 2019</p> <p>Et de la publication le : 2 avril 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 2 avril 2019</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	--


